



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 08 juillet 2002  
N° CERTA-2002-AVI-144

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans CIPE

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2002-AVI-144>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2002-AVI-144
Titre	Vulnérabilité dans CIPE
Date de la première version	08 juillet 2002
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Mandrake
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Déni de service.

## 2 Systèmes affectés

CIPE versions 1.5.2 et précédentes.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité a été découverte dans l'outil VPN : CIPE.

## 4 Description

CIPE est un outil permettant de réaliser du VPN (Virtual Private Network) sous Linux. Une vulnérabilité a été découverte permettant à un individu mal intentionné d'effectuer un déni de service lors de l'envoi de petits paquets.

## 5 Solution

Appliquer le correctif disponible selon l'éditeur (cf. Documentation).

## 6 Documentation

- Bulletin de sécurité #DSA-104 de Debian :  
<http://www.debian.org/security/2002/dsa-104>
- Bulletin de sécurité #RHSA-2002:007-16 de Red Hat :  
<http://www.redhat.com/support/errata/RHSA-2002-007.html>
- Bulletin de sécurité #MDKSA-2002:041 de Mandrake :  
<http://www.mandrakesecure.net/en/advisories/2002/MDKSA-2002-041.php>

## Gestion détaillée du document

**08 juillet 2002** version initiale.